

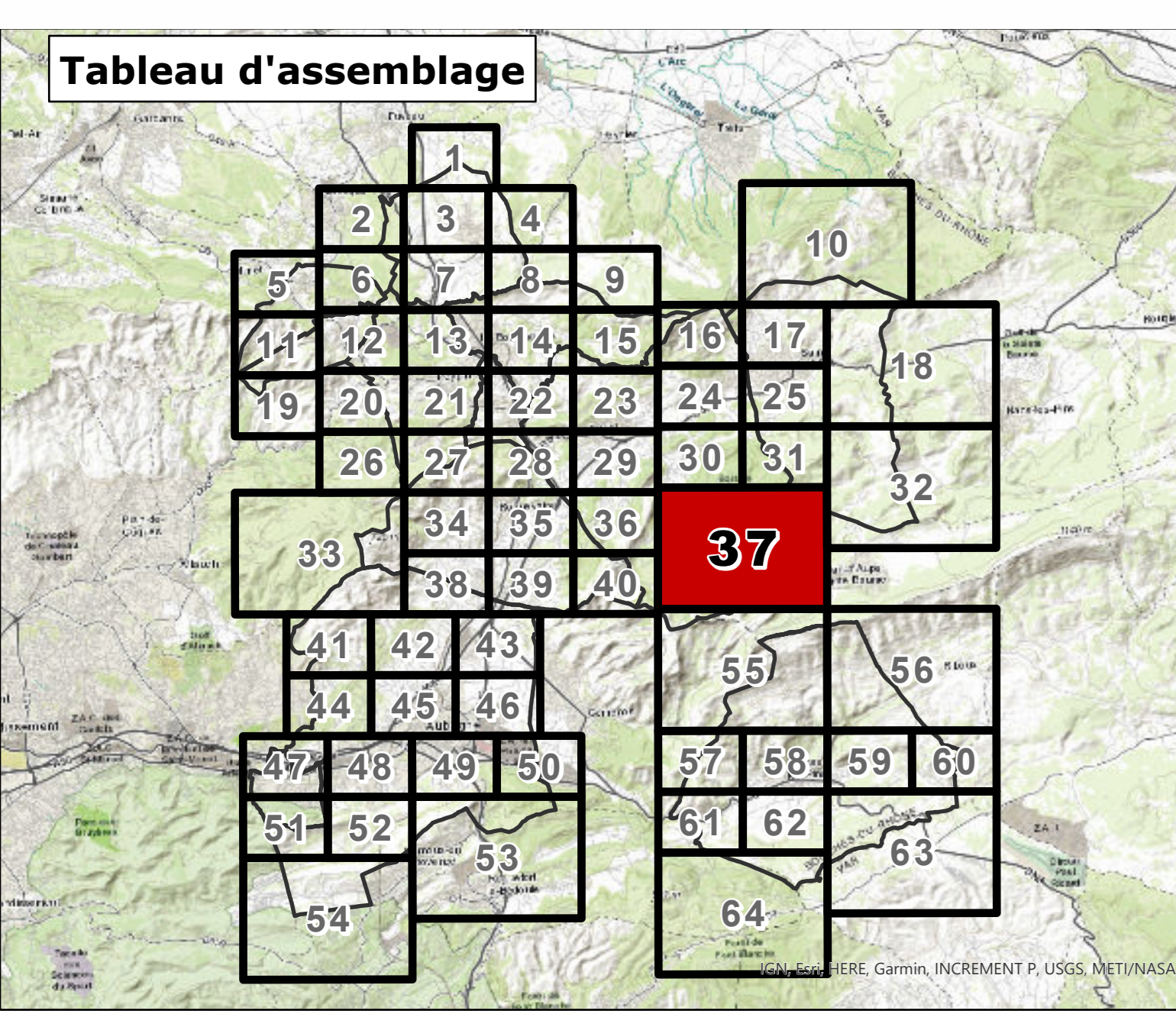
**Règlement - pièces graphiques**

N. Autres planches  
N2. Risque incendie



PLANCHE  
37

PLUi approuvé par DCM le 29 juin 2023



- Urbanisme**
- URBANISME  
□ Limite de zone
- Risque feux de forêt réglementé par un Plan de Prévention du Risque**
- PLAN DE PRÉVENTION DU  
RISQUE INCENDIE DE FORÊT  
(PPRIF)
- Pour les communes d'Auriol et de Roquevaire
- B3
  - B2
  - B1
  - R
- Risque feux de forêt réglementé par le PLUi**
- TRADUCTION DU RISQUE INCENDIE
- Pour les communes d'Aubagne, Castellane, Cagnes-sur-Mer, La Bouilladisse, La Dettoussie, La Pierre-sur-Haute, Pignol, Saint-Sauveur et Saint-Zacharie
- Zone inconstructible
  - Zone à prescriptions
  - Zone à urbaniser (AU ou ZAU) soumise à étude complémentaire
- Pour la commune de Belcodène
- Rouge
  - Bleu
  - Orange
- Fond de Plan**
- Parcellaire
  - Bât dur
  - Bât léger
  - Elément de repère
  - Plaque ou Plan d'eau
  - Cimetière

